



Secrétariat

ST/IC/1991/57
14 octobre 1991

CIRCULAIRE

Circulaire du Sous-Secrétaire général aux services généraux

Destinataires : Les fonctionnaires en poste au Siège

Objet : REPARATION DU MATERIEL DE BUREAU

1. Pour toutes les demandes de réparation de matériel de bureau géré par la Section de la bureautique de la Division des services électroniques du Bureau des services généraux (Département de l'administration et de la gestion), il convient dorénavant d'appeler le poste 3.3157. Sont notamment visées par la présente circulaire les demandes de réparation concernant les machines à écrire, calculatrices, micro-ordinateurs, imprimantes et réseaux locaux pour lesquels la Section de la bureautique a conclu des contrats de maintenance. Toutefois, les utilisateurs de micro-ordinateurs du Département des services de conférence doivent continuer d'utiliser le numéro spécial prévu par le Département (poste 3.0225).
2. Les fonctionnaires sont priés de ne plus appeler les postes 3.0652 (réparation de machines de bureau) et 3.7280 (réparation de machines à écrire). En appelant directement le poste 3.3157, ils permettront à la Section de la bureautique d'enregistrer toutes les demandes d'intervention et d'y répondre grâce à son système automatisé de suivi. Le Sous-Secrétaire général aux services généraux sait gré aux fonctionnaires de leur coopération.
